

LA SÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

La sécurité est un droit fondamental et une condition essentielle de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Les pouvoirs publics travaillent au quotidien pour améliorer la sécurité des personnes et des biens, mission régalienne de l'Etat.

Les politiques mises en œuvre enregistrent des résultats significatifs dans la lutte contre les vols, les dégradations et la délinquance générale.

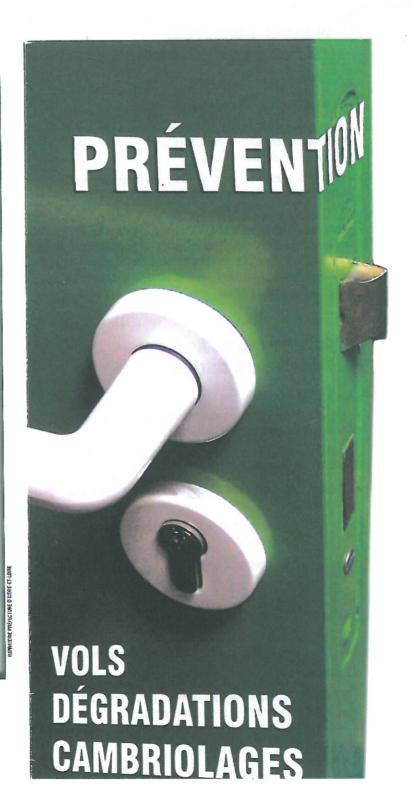
Chaque citoyen, en tant qu'acteur de sa propre sécurité, participe directement, en adoptant quelques règles de bon sens, à cette lutte contre l'insécurité.

Ce dépliant, non exhaustif, donne ici quelques conseils.









PIÉTONS, ATTENTION AUX VOLS DANS LA RUE

- · Evitez de marcher trop près de la route
- Portez votre sac à main ou sacoche du côté du mur
- Soyez méfiants des regards indiscrets lorsque vous effectuez un retrait dans un distributeur de monnaie et conservez systématiquement votre ticket de retrait
- Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher d'autres passants ou entrez dans un lieu animé
- Si l'on vous dérobe votre sac, ne faites rien qui puisse mettre votre vie en danger mais essayez d'observer et de mémoriser votre agresseur : âge, taille, corpulence, cheveux, tenue vestimentaire, et son véhicule : marque, couleur, numéro d'immatriculation. Et alertez immédiatement le 17 en communiquant ce signalement et l'endroit où vous vous trouvez.

LES PERSONNES ÂGÉES, UN PUBLIC À RISOUE

Au domicile

- Conservez votre porte soigneusement fermée à clé, équipez la d'un entrebâilleur, d'une chaîne de sécurité ou d'un judas
- Ne laissez jamais votre clé sous le paillasson, dans un pot de fleurs ou dans une boîte aux lettres
- Ne conservez jamais une somme importante d'argent chez vous
- En cas de démarchage à votre domicile, exigez la présentation d'une carte professionnelle
- En cas de doute, composez le 17

Dans la rue

- Evitez de sortir seul la nuit
- Evitez de porter sur vous une somme importante d'argent, sinon placez cette somme dans une poche intérieure de vos vêtements
- · Soyez discrets si vous devez encaisser de l'argent
- Si vous circulez à pieds, évitez de marcher sur le bord du trottoir et privilégez le port de votre sac du côté d'un mur

TÉLÉPHONE MOBILE VOLÉ

Objet de convoitise, beaucoup de téléphones portables sont dérobés suite à une inattention de leur propriétaire.

- Evitez de tenter les voleurs en tenant votre téléphone en main sans l'utiliser
- Ne le laissez pas en évidence dans les lieux publics, dans les poches et les sacs

Si vous vous apercevez que votre mobile est volé

- Appelez immédiatement le service client de votre opérateur pour faire bloquer la ligne téléphonique
- Portez plainte dans un commissariat ou une gendarmerie en vous munissant du numéro IMEI du mobile volé
- Envoyez par courrier une copie du récépissé ou procès-verbal de la plainte au service client de votre opérateur. L'envoi de ce courrier permettra de bloquer le téléphone volé, même si la voleur change de carte SIM ou d'opérateur. Il rendra complètement le téléphone volé inutilisable sur le territoire français

ATTENTION AUX VOLS DE VÉHICULES

- · De nuit, stationnez toujours dans une zone éclairée
- · Conservez sur vous vos papiers, doubles de clés
- · Verrouillez portes, coffre et neiman
- Ne laissez pas à l'intérieur de votre véhicule des objets de valeur apparents
- Ne quittez pas votre véhicule moteur tournant même pour quelques minutes
- Attention au car-jaking. Si un autre véhicule vous emboutit ou vous incite à quitter votre véhicule pour tout autre prétexte, sortez de votre véhicule en ayant soigneusement arrêté le moteur et récupéré avec vous votre clé de contact
- Roulez portières verrouillées

NE SOYEZ PLUS CAMBRIOLABLES

En cas de courte absence

- Fermez les fenêtres et verrouillez les portes
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres

- Ne laissez pas de message sur votre porte indiquant votre absence
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple)
- Privilégiez de déposer vos clés chez une personne de confiance au lieu de les cacher dans un pot de fleur ou sous le paillasson.

En cas d'une longue absence

- Vérifiez la fiabilité des serrures et verrous.
- Fermez les volets, verrouillez les et demandez à un voisin de venir les ouvrir de temps en temps
- Ne laissez pas dans vos jardins d'objets ou d'outils pouvant faciliter le travail des voleurs (échelle, marteau...)
- Ne conservez pas une importante somme d'argent à votre domicile. Répertoriez et photographiez vos bijoux et vos objets d'art et notez le numéro de série de vos appareils (télé, hi-fi,...)
- Mettez en lieu sûr vos objets précieux ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires
- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres (demandez à un voisin de lever votre boîte aux lettres ou faites le suivre par la poste)
- Pour éviter de révéler votre absence sur un répondeur téléphonique, transférez la ligne sur le lieu de votre séjour temporaire.
- · La nuit, ne laissez pas vos véhicules d'entreprise à l'extérieur
- Si votre matériel est numéroté, relever ces éléments afin de faciliter les recherches éventuelles

En cas de cambriolage

- Alertez la police ou la brigade de gendarmerie dont vous dépendez en composant le 17
- conservez les lieux en l'état afin de permettre au service enquêteur de relever tout indice utile
- Faites ensuite l'inventaire de ce qui a été dérobé
- Portez plainte ; votre compagnie d'assurance vous demandera une attestation de dépôt de plainte
- Faites opposition sur les vols de titres ou de valeurs mobilières
- Faites opposition auprès de votre banque pour des cartes ou chéquiers volés
- De nombreux cambriolages sont encore commis sans effraction!
 Suite à un cambriolage pensez à changer serrures et verrous
- N'hésitez pas à signaler les comportements suspects, un renseignement anodin peut-être utile et aider les enquêteurs.